Réf. Farde e-Assemblées : 2608125

N° OJ : **74**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Asbl Peluche.- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2024 ;

Considérant les activités de l'asbl Peluche ;

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'article 70008/33202 du budget ordinaire 2024 à l'asbl Peluche pour l'encadrement scolaire des enfants du Home J. Hermans.

Annexes :